

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE

UN LIBRARY

DEC 3 - 1979



Distr.
LIMITEE
A/C.5/34/64
29 novembre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session
CINQUIEME COMMISSION
Points 98 et 121 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

ARMEMENT NUCLEAIRE ISRAELIEN

Incidences financières du projet de résolution publié
sous la cote A/C.1/34/L.12/Rev.1

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153
du règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. A sa 41^{ème} séance, tenue le 23 novembre 1979, la Première Commission a adopté le projet de résolution publié sous la cote A/C.1/34/L.12/Rev.1. Elle était saisie d'un état des incidences financières de ce projet (A/C.1/34/L.43).
2. Aux termes du projet de résolution publié sous la cote A/C.1/34/L.12/Rev.1, l'Assemblée générale, entre autres dispositions, prierait le Secrétaire général :
 - a) "... d'établir, avec l'aide d'experts qualifiés, une étude sur l'armement nucléaire israélien et de faire rapport à l'Assemblée générale lors de sa trente-sixième session"; et
 - b) "... de présenter à l'Assemblée générale, lors de sa trente-cinquième session, un rapport intérimaire sur les travaux du Groupe d'experts".
3. Pour établir l'étude demandée dans le projet de résolution, le Secrétaire général pense faire appel aux services d'une équipe de consultants, composée de cinq spécialistes qualifiés, qui travailleraient chacun un maximum de six mois, au cours des vingt mois à venir. Les consultants travailleraient principalement dans leur pays d'origine, mais se réuniraient périodiquement à New York pour coordonner leurs travaux avec ceux du Centre pour le désarmement. La nature des recherches à entreprendre les amènerait peut-être à effectuer d'autres voyages. Le coût de ces services de consultants est estimé à 160 000 dollars (honoraires, indemnité journalière de subsistance et frais de voyage).

4. L'établissement du rapport intérimaire à présenter à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale et du rapport à présenter à la trente-sixième session exigerait des services de conférence : traduction et dactylographie dans six langues et reproduction et distribution de 200 pages de documentation (50 pages pour le rapport intérimaire et 150 pages pour le rapport final).

5. Le coût de ces services de conférence est estimé à 101 900 dollars, se répartissant comme suit :

	<u>Rapport intérimaire</u>	<u>Rapport final</u>
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
Traduction et dactylographie	23 100	69 200
Reproduction et distribution	2 400	7 200
Total	<u>25 500</u>	<u>76 400</u>

6. Les montants estimatifs indiqués au paragraphe 5 ci-dessus pour le coût des services de conférence sont calculés sur la base du coût intégral, aux taux actuels. Vers la fin de la présente session de l'Assemblée générale, lors de l'examen du plan définitif des conférences pour 1980, il sera indiqué, dans l'état récapitulatif des dépenses au titre des services de conférence qui sera alors présenté, dans quelle mesure les dépenses indiquées dans le présent document concernant les services de conférence pourront être couvertes à l'aide des ressources existantes. Par conséquent, si l'Assemblée générale adoptait le projet de résolution A/C.1/34/L.12/Rev.1, des crédits d'un montant total de 160 000 dollars seraient nécessaires au titre du chapitre 2B pour les services de consultants.